



Séparation et calcul du soulte

Par **RaumAntik**, le **25/06/2015** à **08:05**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison il y a 7 mois d'une valeur de 240 000€.

Nous avons contracté un prêt de 195 000€ et notre apport personnel était de 44 035€.

Nous ne sommes ni mariés ni pacsés et nous nous séparons.

La quotité du bien de chacun est le suivant :

- 60% pour madame
- 40% pour monsieur

Ma conjointe souhaite me racheter mes parts.

J'ai 2 questions :

- Sauriez-vous me dire quel est le calcul à appliquer ou le montant qu'elle devra me verser ?
- J'ai lu que pour cela qu'il faut passer par un notaire obligatoirement. Quel serait le montant à verser au notaire ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.